



**Centrale des syndicats
du Québec**

**Centralisons
nos forces**

Miser sur l'expertise du personnel de l'éducation : mémoire de la CSQ en soutien à la consultation sur l'avenir du français

**Mémoire présenté au ministère de la Langue française dans le cadre de la
consultation pour alimenter la réflexion sur l'avenir de la langue française**

Par la Centrale des syndicats du Québec (CSQ)

Avril 2023

La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) représente près de 215 000 membres, dont environ 125 000 font partie du personnel de l'éducation.

La CSQ compte 11 fédérations qui regroupent quelque 240 syndicats affiliés en fonction des secteurs d'activité de leurs membres; s'ajoute également l'AREQ-CSQ, l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec.

Les membres de la CSQ occupent plus de 350 titres d'emploi. Ils sont présents à tous les ordres d'enseignement (personnel enseignant, professionnel et de soutien), de même que dans les domaines des services éducatifs à la petite enfance, de la santé et des services sociaux (personnel infirmier, professionnel et de soutien, éducatrices et éducateurs), du loisir, de la culture, du communautaire, des communications et du municipal.

De plus, la CSQ compte en ses rangs plus de 80 % de femmes et 30 % de jeunes âgés de moins de 35 ans.

L'éducation est l'une des plus importantes clés pour l'avenir de la langue française au Québec. Le goût pour la langue française et l'attachement à celle-ci se développent dès le plus jeune âge et tout au long de la vie. Ils passent aussi par la maîtrise de la langue, autant par la lecture, l'écriture que la communication. L'apport des établissements d'éducation et d'enseignement et du personnel qui y travaille est inestimable à ce chapitre, que ce soit en petite enfance, au secteur de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire, incluant la formation professionnelle et la formation générale des adultes ou encore en enseignement supérieur.

La Centrale des syndicats du Québec (CSQ), qui réunit du personnel de tous ces secteurs, peut assurément fournir un apport éclairant dans le cadre de la consultation sur l'avenir de la langue française. Des programmes, des initiatives et des projets sont déjà en place. Des améliorations sont toutefois possibles pour soutenir encore plus le travail du personnel des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur de manière à renforcer la maîtrise de la langue française.

Le présent mémoire se centrera sur quatre des sept questions soumises à la consultation :

1. Quelles sont les pratiques porteuses pour favoriser l'accueil et l'intégration en français des personnes immigrantes au Québec?
4. Quelles sont les pratiques porteuses pour accroître la maîtrise de la langue française des élèves et des étudiantes et étudiants québécois?
5. Quelles sont les pratiques porteuses pour accroître la visibilité et la capacité d'attraction des universités québécoises francophones?
6. Quelles sont les pratiques porteuses pour accroître la production, la diffusion, la découvrabilité et la vulgarisation des contenus scientifiques en français?

Question 1 – Quelles sont les pratiques porteuses pour favoriser l'accueil et l'intégration en français des personnes immigrantes au Québec?

Les défis sont grands pour les personnes immigrantes qui arrivent dans un nouveau pays, qui auront à s'intégrer à une nouvelle culture et qui, dans la majorité des cas, devront apprendre une nouvelle langue, en l'occurrence le français. Les défis sont aussi grands pour la société québécoise, car nous avons le devoir moral d'assurer à ces personnes, jeunes et adultes, toutes les ressources et toutes les mesures nécessaires pour vivre une intégration dans les meilleures conditions. Dans tous les cas, les établissements d'enseignement et leur personnel ont un rôle crucial à jouer autant auprès des enfants et des jeunes qu'auprès des adultes.

Du côté du secteur des jeunes

Dans ce secteur, la francisation est entre les mains des centres de services scolaires (CSS) et des écoles qui ont la responsabilité d'accueillir les jeunes immigrantes et immigrants et de leur enseigner le français afin qu'ils puissent poursuivre leur scolarité et s'intégrer à la société québécoise.

Les services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français (SASAF) font partie des services particuliers offerts aux élèves et sont garantis par la *Loi sur l'instruction publique*¹ (article 1). Ils ont pour objectif de procurer une aide aux élèves dont la langue maternelle n'est pas le français et dont la connaissance de la langue française ne leur permet pas de suivre normalement l'enseignement dans cette langue. Cette aide temporaire est offerte jusqu'à ce que l'élève puisse intégrer une classe ordinaire où les services d'enseignement sont donnés en français. Les SASAF peuvent être offerts selon différentes modalités allant de la classe d'accueil à l'intégration en classe régulière avec des mesures de soutien, en passant par divers modèles intermédiaires, pourvu que l'intensité du service rejoigne la norme ministérielle, soit au moins une période (environ une heure) par jour de classe.

De manière générale, le Québec est passé, dans les cinq dernières années, d'un modèle davantage axé sur l'intégration en classe d'accueil à un modèle où l'on privilégie l'intégration en classe régulière avec soutien. Il est possible que ce fait soit le produit d'une plus grande répartition des jeunes issus de l'immigration entre les CSS. Toutefois, l'expérience de certains CSS montre qu'il est difficile d'organiser un service suffisamment intensif (SASAF) permettant une progression efficace des élèves allophones lorsque ceux-ci ne sont pas regroupés, à temps complet ou à mi-temps, dans une classe d'accueil et de francisation.

Dans certains milieux, la proportion d'élèves immigrants allophones intégrés en classe régulière peut devenir élevée. L'expérience nous montre que l'arrivée de personnes immigrantes dans une région peut augmenter subitement. Au début du processus, il peut s'agir de quelques élèves, parfois répartis sur de grandes distances. Cependant, la situation est susceptible de changer rapidement selon les besoins du marché du travail, les politiques migratoires des deux paliers de gouvernement, la situation internationale et même le prix des logements.

Il convient donc d'adapter les services en fonction de la situation. Certes, l'intégration en classe régulière comporte des avantages notables, dont celui de favoriser l'intégration sociale des élèves nouvellement arrivés. Cependant, une trop grande proportion d'élèves allophones en classe régulière, combinée à l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, peut venir fragiliser les bénéficiaires. Faire un passage en classe d'accueil permet d'offrir un suivi

¹ QUÉBEC (2023). *Loi sur l'instruction publique, chapitre I-13.3, à jour au 15 mars 2023*, [En ligne], Québec, Éditeur officiel du Québec. [legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/I-13.3%20/].

plus étroit du cheminement des élèves allophones et peut les aider à progresser rapidement afin de poursuivre ensuite leur scolarité en classe régulière.

Une forte proportion d'élèves allophones intégrés en classe régulière pose aussi des défis pour le personnel enseignant. La tâche des enseignantes et enseignants de ces classes s'en trouve considérablement alourdie, et l'enseignement se complexifie.

Afin d'assurer des bases solides à l'apprentissage du français des élèves allophones et d'éviter d'alourdir et de complexifier la tâche enseignante de manière disproportionnée, il est recommandé :

- De créer rapidement des classes d'accueil dans tous les milieux, dès que le nombre d'élèves allophones est suffisant.

Par ailleurs, que les élèves reçoivent des SASAF ou des services de soutien linguistique d'appoint en francisation² (SLAF), le CSS et l'établissement devraient s'assurer que le personnel enseignant et les autres membres du personnel en appui à la réussite disposent de matériel à jour et pertinent, et de formation, selon les besoins. En ce sens, il est recommandé :

- De rendre disponibles des outils pour faciliter la communication entre le personnel, et les élèves nouvellement arrivés et qui ne parlent pas français (par exemple une trousse contenant des pictogrammes);
- De s'assurer que les enseignantes et enseignants qui donnent le programme d'intégration linguistique, scolaire et sociale ont accès à de la formation pertinente, s'ils en ont besoin;
- De s'assurer que des outils complets en francisation sont rendus facilement disponibles dans tous les centres de services scolaires (CSS).

Par ailleurs, le guide *Soutien au milieu scolaire 2022-2023*³ est très clair. La déclaration faite dans le système Charlemagne doit représenter le service réellement reçu par l'élève. Il peut arriver que des CSS déclarent le service que devrait recevoir l'élève, en cohérence avec son évaluation linguistique, plutôt que le service reçu si celui-ci est inférieur à ce qui est recommandé. Ce type de déclaration peut fausser l'interprétation du ministère de l'Éducation et laisser penser que les élèves issus de

² Les SLAF concernent des élèves intégrés à la classe ordinaire qui, dès leur arrivée, ont une connaissance suffisante du français pour suivre l'enseignement dans cette langue, mais qui ont tout de même besoin d'un soutien d'appoint. Ils peuvent aussi être offerts lorsque les SASAF ne sont plus nécessaires, mais qu'un besoin de mesures d'appoint est encore requis.

³ QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2022). *Soutien au milieu scolaire 2022-2023 : intégration et réussite des élèves issus de l'immigration et éducation interculturelle*, [En ligne], le Ministère (juillet), 45 p. [education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/diversite/ Guide-soutien-milieu-scolaire_2022-2023.pdf].

l'immigration reçoivent les services qui leur sont dus, alors que ce n'est pas toujours le cas.

Afin que le ministère de l'Éducation ait un portrait juste de la situation et, surtout, que les élèves reçoivent le service qu'ils sont en droit de recevoir pour les aider à progresser dans leur cheminement scolaire et leur développement social, il est recommandé :

- De mettre en place un mécanisme pour s'assurer que les déclarations faites dans le système Charlemagne reflètent la réalité.

Du côté du secteur des adultes

Afin de favoriser les apprentissages des jeunes dans leur nouvelle langue, il importe également de se soucier de la francisation de leurs parents, francisation qui leur permettra par ailleurs de faciliter leur intégration sociale et professionnelle. À cet effet, le travail produit depuis plus de 40 ans par les centres d'éducation des adultes nous rappelle que le Québec et les Québécoises et Québécois tirent d'ores et déjà profit d'un réseau d'éducation des adultes qui a fait ses preuves en matière de francisation, d'alphabétisation et d'intégration sociale. Cela se fait, entre autres, par le biais de programmes efficaces et de mesures de soutien à l'insertion socioprofessionnelle des personnes immigrantes.

Composé de près de 200 centres d'éducation des adultes aux quatre coins du Québec, ce réseau francise annuellement pas moins de 25 000 immigrantes et immigrants adultes. Ces résultats, doublés de ceux qui ont cours à l'éducation des jeunes, combinent les effets et assurent une vitalité supplémentaire à la place du français au Québec.

Ces résultats impressionnants et enviables en francisation s'accordent par ailleurs à d'autres pratiques porteuses en formation professionnelle (FP) et en formation générale des adultes (FGA). Les services offerts par les centres combinent aux activités d'enseignement du français des activités d'intégration sociale et de découverte de la culture québécoise. Pensons, par exemple, à la visite d'espaces culturels variés (théâtres, bibliothèques, maisons de la culture, etc.) ou à des événements en groupe et à des sorties ludiques, comme à la cabane à sucre, ou encore à des événements locaux variés. Les efforts de francisation n'en sont que mieux contextualisés, tout en prévoyant des occasions de vivre des moments agréables en français et de renforcer son réseau social local. Ces pratiques devraient être maintenues et encouragées.

L'intégration sociale et en français des personnes immigrantes s'appuie aussi sur leur insertion réussie sur le marché du travail québécois. Les services offerts par les centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes en tiennent compte en proposant de nombreux stages en entreprise dès la formation, incluant des

formules en alternance travail-études (ATE) profitables autant pour les étudiantes et étudiants que pour les milieux qui les accueillent. Le programme d'intégration socioprofessionnelle (ISP), entre autres, s'appuie sur des apprentissages du français enracinés dans la réalité quotidienne des apprenantes et apprenants, évitant ainsi le piège potentiel d'un enseignement désincarné de la langue.

Enfin, mentionnons également la forte capacité du réseau des centres d'éducation des adultes à contribuer à la régionalisation de l'immigration sur tout le territoire québécois.

Au-delà de la disponibilité, c'est également – et surtout – la grande qualité des services offerts en FP et en FGA qui permet au réseau de se démarquer. Les enseignantes et enseignants en FGA donnant des cours en francisation sont détenteurs d'un brevet d'enseignement délivré par le ministère de l'Éducation. Ils peuvent compter sur une équipe constituée de professionnelles et professionnels et de membres du personnel de soutien afin de contribuer aux apprentissages et à l'intégration des étudiantes et étudiants. Pensons aux techniciennes et techniciens en éducation spécialisée, au personnel des services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA), aux conseillères et conseillers en orientation, aux travailleuses et travailleurs sociaux ou aux spécialistes des bibliothèques ou à l'animation des milieux.

D'autres pratiques apparaissent particulièrement porteuses. C'est le cas de la possibilité de combiner en un même lieu d'études à la fois des activités de francisation et des activités d'enseignement en formation professionnelle. Des initiatives porteuses incluent la possibilité pour des étudiantes et étudiants de suivre une formation en FP tout en profitant de cours en francisation sans avoir à se déplacer.

Aux programmes d'insertion socioprofessionnelle et de francisation offerts dans toutes les régions du Québec s'ajoute également une offre de formation importante en alphabétisation. Si l'atteinte d'un degré de littératie élevé représente une clé pour l'épanouissement de toute personne, l'alphabétisation ouvre la voie. Le programme d'alphabétisation, bien qu'il s'adresse principalement à des apprenantes et apprenants ayant le français pour langue maternelle, permet d'associer pour de nouvelles personnes apprenant le français les concepts de la vie courante, de les comprendre et de les formuler à l'écrit. Ce programme assure ainsi la prise en compte de la variété des parcours scolaires des personnes immigrantes, comme c'est le cas pour les personnes nées au Québec. De plus, des services d'enseignement et de soutien pédagogique comme Engagement vers sa réussite (EVR) assurent qu'à même les programmes de formation peuvent être intégrées des activités qui facilitent, à toute personne immigrante, la conduite de son projet d'études au Québec.

Les employeurs de toutes les régions peuvent également miser sur l'expertise en formation des équipes des services aux entreprises (SAE) des CSS pour concevoir des cours de francisation en entreprise.

Question 4 – Quelles sont les pratiques porteuses pour accroître la maîtrise de la langue française des élèves et des étudiantes et étudiants québécois?

Dans les établissements d'enseignement du Québec, c'est tout un village qui s'active autour des personnes de tout âge souhaitant amorcer des démarches pour commencer ou parfaire leur maîtrise du français. La diversité des membres et de la représentation de la CSQ est un reflet de la diversité des expertises sur lesquelles on peut compter et démontre cet effort collectif qui est souvent dans l'ombre, tenu pour acquis ou moins valorisé.

La maîtrise de la langue française passe nécessairement par l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Les enseignantes et enseignants ont toujours affirmé leur volonté de contribuer à la maîtrise d'une langue française de qualité. Encore faut-il qu'ils disposent du temps nécessaire pour enseigner l'ensemble du contenu obligatoire prévu dans le programme de français. Actuellement, aucun temps minimum d'enseignement et d'apprentissage n'est prescrit au Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. Il n'est pas rare que le temps d'enseignement du français soit grignoté sérieusement par l'ajout de contenus obligatoires en marge du curriculum ou alors pour faire place à l'enrichissement de certains programmes à la base de projets particuliers. Il peut également arriver qu'il se voie coupé de moitié pour laisser la place à l'enseignement intensif de l'anglais au primaire. Les encadrements pédagogiques doivent prioriser les apprentissages fondamentaux, dont ceux en lecture et en écriture. Pour ce faire, il est recommandé :

- De déterminer un temps minimum prescrit pour l'enseignement du français.

Par ailleurs, une entrée réussie dans le monde de la lecture et de l'écriture est essentielle, notamment pour les élèves les plus vulnérables, puisque ces compétences sont le socle des apprentissages dans toutes les disciplines. Des ajustements importants au Programme de français pour le 1^{er} cycle du primaire sont nécessaires afin d'y intégrer les composantes reconnues pour développer les compétences à lire et à écrire en cohérence avec celui du nouveau programme-cycle de l'éducation préscolaire. La CSQ propose depuis plus de 10 ans des ajustements au programme de français pour les premières années de fréquentation de l'école. C'est pourquoi elle réitère l'importance :

- D'ajuster le Programme du primaire (1^{er} cycle) en y intégrant les composantes essentielles en lecture-écriture.

À l'éducation préscolaire et au primaire, l'un des principaux enjeux en matière d'apprentissage de la lecture et de l'écriture est l'intervention suivant le dépistage des difficultés. Afin d'éviter que les difficultés ne se cristallisent, il est primordial que des services professionnels et de soutien soient rendus disponibles en quantité suffisante pour intervenir rapidement, au bon moment, et tant et aussi longtemps que l'élève en a besoin. Agir pour prévenir les difficultés en lecture est déterminant, non seulement pour s'assurer que les jeunes maîtrisent la langue française, mais aussi parce que cela est l'une des meilleures manières de prévenir le décrochage scolaire.

Enfin, il importe d'accorder de la valeur à la lecture et à l'écriture, notamment pour développer chez les élèves le désir de lire et d'écrire. Bien sûr, la classe est un lieu privilégié pour ce faire. Cependant, le goût de lire se développe aussi à l'extérieur de la classe, notamment à la bibliothèque. Or, ce n'est malheureusement pas dans tous les milieux que les bibliothèques scolaires sont réellement mises à contribution. Le rôle des bibliothécaires et la contribution qu'ils peuvent avoir à la réussite éducative demeurent peu connus, et peu reconnus. Ces professionnelles et professionnels ont entre autres comme fonction essentielle d'assurer la mise en valeur de la bibliothèque, en plus du développement des collections. Pour stimuler le goût de lire chez les élèves, il est recommandé :

- De consacrer des budgets pour l'achat de livres afin de garnir les bibliothèques scolaires;
- D'ajouter des bibliothécaires formés en bibliothéconomie pour favoriser un environnement scolaire qui stimule la lecture.

Enfin, les services de garde en milieu scolaire peuvent eux aussi être mis à contribution pour valoriser la lecture. En ce sens, il est recommandé :

- De mettre des budgets à la disposition des services de garde en milieu scolaire afin que des activités de lecture puissent être réalisées et que des coins de lecture soient aménagés, particulièrement dans les écoles de milieu défavorisé.

Tout le personnel scolaire peut contribuer à la maîtrise de la langue française et doit disposer du temps et des conditions nécessaires pour ce faire.

À l'éducation des adultes, le français est au cœur des services d'enseignement. De l'alphabétisation au 2^e cycle du secondaire, en passant par la francisation, plus de 175 000 adultes franchissent les portes des centres d'éducation des adultes chaque année. Il est intéressant de souligner le nombre d'adultes de ce secteur puisqu'on oublie souvent qu'il correspond à peu près à l'ensemble des effectifs réguliers du collégial.

Il est aussi essentiel de souligner le travail des professionnelles et professionnels des SARCA en reconnaissance des acquis, qui dirigent les citoyennes et citoyens vers les bonnes ressources pour améliorer leur alphabétisation et leur maîtrise du français.

Rappelons en terminant que, dans le cas des adultes, le ministère de l'Éducation limite l'effectif scolaire, reconnu aux fins de financement par une enveloppe fermée, et cela, depuis près de 30 ans.

Penserait-on limiter la formation pour le secteur des jeunes? Pourquoi accepter cette façon de faire pour les adultes? D'autant plus que nous savons que 19 % de la population québécoise âgée de 16 à 65 ans, soit plus de 1 million d'adultes, rencontrent des difficultés majeures en littératie⁴. Nous recommandons donc :

- D'ouvrir les enveloppes fermées en formation générale des adultes.

Enfin, le ministre de l'Éducation a annoncé une grande stratégie visant à valoriser l'enseignement du français dans les établissements scolaires. La CSQ, qui rassemble du personnel enseignant, professionnel et de soutien, souhaite contribuer à ce chantier afin de replacer le français et son enseignement au cœur des préoccupations du monde de l'éducation. En ce sens, nous demandons :

- D'être consultés dans le cadre de l'élaboration de la stratégie visant à valoriser le français et son enseignement.

Question 5 – Quelles sont les pratiques porteuses pour accroître la visibilité et la capacité d'attraction des universités québécoises francophones?

Un réseau collégial qui prépare aux études universitaires en français

La visibilité et l'attraction des universités québécoises francophones passent, entre autres, par la capacité d'attraction du réseau collégial francophone. Étape importante de socialisation, les études collégiales représentent une période charnière qui inclut la création des premiers réseaux de contacts et des premiers emplois. La majorité des étudiantes et étudiants qui optent pour l'anglais au collégial souhaiteraient par ailleurs poursuivre leurs études en anglais⁵. Également, notons que la langue de l'établissement où est décerné le dernier diplôme oriente fortement la langue de travail⁶.

⁴ Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA), une initiative de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), octobre 2013.

⁵ INSTITUT DE RECHERCHE SUR LE FRANÇAIS EN AMÉRIQUE (2010). *Le choix anglicisant : une analyse des comportements linguistiques des étudiants du collégial sur l'île de Montréal*, [En ligne], IRFA, 1 p. [irfa.ca/site/_pdf/note_irfa_SEPTEMBRE2010A.pdf].

⁶ LEMYRE, Étienne (2022). « La langue de travail des diplômés d'établissements postsecondaires de langue française, de langue anglaise ou bilingues », *Statistique Canada*, [En ligne] (5 avril). [www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2022001/article/00003-fra.htm].

La relative et temporaire décroissance des effectifs vécue dans le réseau des cégeps ces dernières années a davantage affecté les établissements qui offrent l'enseignement en français, notamment ceux établis loin des grands centres urbains. Les dispositions de la *Loi sur la langue commune et officielle du Québec, le français*⁷ visant les services offerts dans le réseau des cégeps ont été accueillies assez positivement par les membres des fédérations et des syndicats affiliés à la CSQ. Elles prévoient diverses modifications tenant compte du positionnement historique de la Centrale en matière de fréquentation linguistique en enseignement supérieur.

Nous soutenons qu'il est primordial de faciliter, auprès des équipes des établissements offrant l'enseignement en anglais, une mise en œuvre fluide, soutenue et assistée des dispositions de la *Loi* qui touchent le collégial. Un suivi rapide et précis de la part du ministère de l'Enseignement supérieur en soutien aux établissements est apprécié et devrait être maintenu, entre autres par l'entremise de rencontres avec les fédérations ou par la publication rapide de guides pratiques pour la mise en œuvre. L'importance des changements structurels dans les établissements offrant l'enseignement en anglais commande un soutien et des ressources à la hauteur de la tâche.

Les établissements offrant l'enseignement en anglais doivent par ailleurs être perçus comme des membres à part entière de l'effort de vitalité et de rayonnement de la langue française au Québec. Le soutien à la maîtrise du français dans ces établissements, notamment par les ressources des centres d'aide en français (CAF), est à prioriser. L'affectation de ressources exclusives aux CAF et de dégrèvement adéquat pour la personne responsable apparaît porteuse à cet effet.

Compte tenu de l'ajout de nouvelles exigences relatives à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC) (cours en/de français, réussite de l'épreuve uniforme de français), ces ressources sont nécessaires pour assurer la réussite des étudiantes et étudiants et éviter échecs et frustrations. Également, la CSQ et ses fédérations étudient présentement attentivement les recommandations issues du rapport du comité d'expertes sur la maîtrise du français au collégial *La maîtrise du français au collégial : le temps d'agir*⁸, elles-mêmes potentiellement prometteuses.

Bien que les études menées dans le cadre d'attestations d'études collégiales (AEC) ne destinent pas a priori à la poursuite d'études universitaires, un grand nombre de personnes immigrantes s'inscrivent en AEC pour l'obtention d'une première qualification au Québec. Or, les AEC ne sont pas assujetties à des exigences claires

⁷ QUÉBEC (2022). *Projet de loi no 96 : Loi sur la langue commune et officielle du Québec, le français*, [En ligne], Québec, Éditeur officiel du Québec, 42^e législature, 2^e session. [publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_client/lois_et_reglements/LoisAnnuelles/fr/2022/2022C14F.PDF].

⁸ COMITÉ D'EXPERTES SUR LA MAITRISE DU FRANÇAIS AU COLLÉGIAL (2022). *La maîtrise du français au collégial : le temps d'agir*, Rapport déposé auprès de la ministre de l'Enseignement supérieur, [En ligne] (janvier), 85 p. [educ.info/xmlui/bitstream/handle/11515/38793/Maitrise-francais-collegial_Comite-expertes-maitrise-francais-collegiel-2022.pdf?sequence=2].

et uniformes en matière de maîtrise du français ni au recrutement ni en fin de formation, alors qu'elles accueillent des populations étudiantes parfois parmi les plus susceptibles de profiter d'un apprentissage soutenu de la langue. Des mesures diagnostiques, des cours d'appoint ou des cours crédités prévus à même la formation pourraient représenter des pratiques porteuses pour une maîtrise du français préparant au travail en français au Québec ou à la poursuite d'un parcours qualifiant à l'université au Québec en français.

Il est par ailleurs dommage de constater que les AEC peuvent représenter une voie de contournement à la maîtrise du français menant à une formation collégiale qualifiante. Les réactions entourant l'adoption de *la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*⁹ semblent également avoir stimulé une offre renouvelée de formations privées non subventionnées, le plus souvent proposées à fort prix, à des étudiantes et étudiants souhaitant éviter les établissements collégiaux visés par la *Loi*. Notons que certaines de ces formations font ouvertement la promotion de la douzième année du programme ontarien comme voie d'accès à l'université, permettant d'éviter le passage au cégep. Nous croyons important qu'une vigilance accrue quant au développement de cette offre de formation soit à l'ordre du jour du Groupe d'action pour l'avenir de la langue française (GAALF) et de ses ministères. À la lumière de ces informations, nous recommandons :

- De mettre à la disposition du réseau collégial un financement supplémentaire pour des mesures de soutien à l'apprentissage du français et à la réussite en français, notamment au sein des établissements offrant l'enseignement en anglais;
- De prévoir également des mesures de soutien à l'apprentissage du français dans l'offre d'attestations d'études collégiales (AEC).

L'équité pour le réseau universitaire francophone au Québec

La déréglementation des frais de scolarité perçus pour l'accueil d'étudiantes et d'étudiants internationaux, qui a commencé à l'automne 2019, semble avoir eu un effet délétère sur l'équité de financement entre établissements francophones et anglophones au Québec. Les revenus supplémentaires perçus au sein du réseau universitaire québécois ont été très inégalement répartis : 45,7 % des gains totaux ont été perçus par une seule université, l'Université McGill, alors que c'est 24,7 % pour la suivante au classement, l'Université Concordia¹⁰.

⁹. QUÉBEC (2022). *Projet de loi no 96, Loi sur la langue commune et officielle du Québec, le français*, [En ligne], Québec, Éditeur officiel du Québec, 42^e législature, 2^e session. [publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_client/lois_et_reglements/LoisAnnuelles/fr/2022/2022C14F.PDF].

¹⁰ LESAGE, Samuel-Élie (2022). « Étudiants universitaires internationaux : une "clientèle" lucrative », *Institut de recherche et d'informations socioéconomiques*, [En ligne] (6 juillet). [iris-recherche.qc.ca/blogue/education/etudiants-universitaires-internationaux-une-clientele-lucrative/].

Si ces universités offrant l'enseignement en anglais jouissent d'une forte demande à l'international et peuvent ainsi augmenter fortement leur financement, les universités francophones québécoises n'ont pas cette même chance. En plus d'un bassin d'étudiantes et d'étudiants internationaux francophones ou francotropes de moindre envergure, ajoutons que le Québec a des ententes avec la France et la Belgique pour permettre à leurs ressortissantes et ressortissants de déboursier les mêmes frais qu'une étudiante ou un étudiant québécois.

L'Université de Montréal, l'établissement francophone ayant le plus profité de la déréglementation, n'obtient pourtant que 6,6 % des gains dans le réseau. Il semble donc que cette mesure amplifie le décalage de financement et, potentiellement, d'attractivité entre universités francophones et anglophones. Y remédier apparaît comme une pratique particulièrement porteuse. Notons qu'un meilleur financement des universités francophones permettrait l'ouverture, la mise à jour ou le maintien de programmes et de cohortes supplémentaires ou plus petites aux trois cycles, jouant sur l'attractivité de l'offre universitaire francophone au Québec. De plus, l'augmentation du soutien financier pour étudiants-chercheurs dans les établissements francophones permettrait que de plus nombreuses carrières en recherche au Québec soient possibles en français.

Le déséquilibre des gains liés à la déréglementation donne ainsi les moyens aux universités anglophones de maintenir un avantage relatif quant à leur offre de services par rapport aux universités francophones. Ajoutons qu'une somme de près de 200 millions de dollars a été octroyée par Québec pour l'année universitaire 2021-2022 en subvention supplémentaire aux universités anglophones pour l'enseignement, le soutien à l'enseignement et la recherche¹¹. Une piste porteuse consisterait à rediriger ces sommes en partie ou en totalité vers les établissements offrant l'enseignement en français.

Par ailleurs, une consultation menée en janvier auprès de membres de la Fédération de la recherche et de l'enseignement universitaire du Québec (FREUQ-CSQ) témoigne de l'importance de la disponibilité de la documentation et des logiciels en français. Pour éviter qu'une trop forte proportion des ouvrages prévus aux plans de cours à l'université soient rédigés dans une langue autre que le français, il apparaît important que les ouvrages à la fine pointe soient produits en français ou disponibles en traduction française dès que possible.

Enfin, nous soulignons l'importance de remédier rapidement à la situation inquiétante des refus massifs de permis d'études pour les étudiantes et étudiants étrangers

¹¹ MALTAIS, Martin (2023). « Québec paiera 1 milliard \$ d'ici cinq ans pour angliciser Montréal », *TVA Nouvelles*, [En ligne] (20 mars). [tvanouvelles.ca/2023/03/20/quebec-paiera-1-milliard--dici-cinq-ans-pour-angliciser-montreal#:~:text=Qu%C3%A9bec%20paiera%201%20milliard%20%24%20d'ici%20cinq%20ans%20pour%20angliciser%20Montr%C3%A9al,-Martin%20Maltais%20et&text=Au%20cours%20des%20cinq%20prochaines,%C3%A0%20l'anglicisation%20de%20Montr%C3%A9al].

francophones en provenance d'Afrique qui souhaitent poursuivre des études en français au Canada. Cette situation navrante, qui force même le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration à évoquer des « différences systémiques » et des décisions « souvent arbitraires », a pour effet de rebuter les projets d'études des personnes affectées tout en contribuant à ce que la francophonie canadienne se fasse une réputation peu enviable¹².

En vue de stimuler l'attractivité des établissements universitaires francophones, nous recommandons :

- De veiller à ce que soient redistribuées équitablement dans le réseau universitaire les sommes supplémentaires perçues depuis la déréglementation des frais de scolarité pour les étudiantes et étudiants internationaux;
- De rendre disponible efficacement et rapidement la documentation didactique et technique à la fine pointe, et ce, pour les étudiantes et étudiants, les personnes chargées de cours, les professionnelles et professionnels de recherche et les professionnelles et professionnels de formation pratique dans le réseau;
- De résoudre entièrement et durablement les problèmes d'octroi de permis d'études pour les étudiantes et étudiants étrangers qui souhaitent poursuivre des études en français.

Question 6 – Quelles sont les pratiques porteuses pour accroître la production, la diffusion, la découvrabilité et la vulgarisation des contenus scientifiques en français?

La CSQ, avec l'appui financier du ministère de la Langue française, s'est associée au Laboratoire interdisciplinaire de recherche sur l'enseignement supérieur (LIREs) pour la production d'une recherche portant sur la place du français en enseignement supérieur. Le rapport¹³ a été produit en février dernier et a mis la table pour le FranColloque : premier rendez-vous sur la place du français en enseignement supérieur, qui s'est tenu les 16 et 17 mars dernier.

La présence de représentantes et représentants des ministères de la Langue française et de l'Enseignement supérieur lors de ce colloque suggère une familiarité

¹² SCHUÉ, Romain (2023). « Visas étudiants refusés : un rapport fédéral évoque de possibles “préjugés raciaux” », *Radio-Canada*, [En ligne] (4 juin). [ici.radio-canada.ca/nouvelle/1888475/immigration-canada-quebec-etudiants-prejuges-raciaux-ottawa].

¹³ BÉGIN-CAOUILLE, Olivier, et autres (2023). *La place du français en enseignement supérieur au Québec : rapport de recherche*, [En ligne] Laboratoire interdisciplinaire de recherche sur l'enseignement supérieur, 157 p. [documentation.lacsq.org/in/documentViewer.xhtml?id=1e180c36-2393-446f-bde9-9af08649fafc&locale=fr&file=/in/rest/annotationSVC/DownloadWatermarkedAttachment/attach_upload_94ec85f8-e51f-4d1c-b129-76e952240280].

du GAALF avec les conclusions du rapport et les échanges subséquents. Nous joignons notre voix à celle des collègues du LIRES pour réitérer les quatre grandes pistes porteuses mises de l'avant dans le rapport :

- Produire des ressources éducatives, didactiques et pédagogiques en français;
- Valoriser la recherche francophone, notamment en soutenant les publications en français, voire bilingues, dans les revues scientifiques et les presses universitaires, au Québec et au Canada;
- Assurer le financement de la recherche réalisée et diffusée en français;
- Accroître la découvrabilité des ressources francophones.

Des incitatifs à la publication en français pourraient être envisagés, par exemple en modifiant la pondération des divers critères d'évaluation des demandes de subvention. Certaines personnes interviewées affirmaient même qu'il semble préférable de rédiger les demandes de subvention en anglais pour obtenir du financement.

Si la langue anglaise exerce une pression en ce qui a trait aux publications, l'étude confirme qu'une majorité du travail d'enseignement supérieur et de recherche, au Québec, se déroule en français. Il importe de soutenir ces activités de production tout en assurant, au Québec, dans le cadre des études universitaires, la possibilité de travailler en français dans les laboratoires. Par ailleurs, comme les personnes qui ont le français comme langue maternelle et qui travaillent en enseignement supérieur sont plus susceptibles de travailler et de publier en français, une approche porteuse consisterait à soutenir les parcours et les carrières scientifiques de ces personnes.

Une manière intéressante de le faire serait de prévoir des budgets de recherche affectés spécifiquement aux personnes chargées de cours dans le réseau universitaire québécois. Contribuant à l'enseignement d'une majorité de cours dans un certain nombre de départements, plusieurs membres de ce personnel hautement qualifié et formé à la recherche – maitrises, doctorats, stages postdoctoraux, publications, etc. – gagneraient à être mis à contribution en production et en diffusion des connaissances dans les établissements universitaires francophones. Il y a là un potentiel extraordinaire à exploiter pour le réseau universitaire québécois, notamment en sciences sociales, en éducation, et en santé et services sociaux, où les recherches, hautement contextualisées, ont un fort potentiel de retombées locales.

Des fleurons comme le Réseau des centres collégiaux de transfert de technologies et de pratiques sociales novatrices (CCTT) et chacun de ses 59 centres collégiaux de transfert de technologies contribuent également à la régionalisation de la recherche et du transfert des connaissances partout au Québec. La CSQ se montrera attentive à la mise en œuvre de diverses mesures prévues à la *Stratégie québécoise*

*de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027*¹⁴, mais voit d'un bon œil l'ambition de miser sur ce réseau dynamique et bien implanté. De plus, ce réseau fait déjà émerger une offre bonifiée de formation pour la relève scientifique québécoise et francophone en région, incluant des parcours recherche-études. Des liens de collaborations supplémentaires pourraient être envisagés avec des universités également pour améliorer le champ des questions étudiées et les retombées dans les milieux.

Le Québec est par ailleurs doté d'organisations, d'éditeurs et de publications de grande qualité en matière de diffusion et de vulgarisation scientifique. Pensons à l'Acfas, à l'Agence Science-Presses (ASP), à l'Association des communicateurs scientifiques du Québec (ACS), à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), aux revues produites par Québec Science, aux articles disponibles sur Érudit ou aux livres publiés aux presses des universités Laval, du Québec ou de Montréal. Il serait opportun de miser sur l'infrastructure déjà en place pour mettre en valeur le travail produit en français dans nos réseaux collégial et universitaire.

Pour l'appropriation et la diffusion des connaissances, les revues professionnelles représentent également une voie intéressante. Mettant de l'avant les connaissances tacites et explicites issues de pratiques professionnelles, elles stimulent un rapport harmonisé et intégré entre pratiques et savoirs. Elles offrent également une tribune pour mettre de l'avant des travaux de recherche locaux et pour rendre disponibles en français des résumés ou des traductions d'articles parus dans d'autres langues.

Ainsi, pour soutenir la production, la diffusion, le transfert, la mobilisation et la découvrabilité des connaissances en français, nous recommandons :

- D'améliorer l'accès au financement pour les personnes chargées de cours en ce qui concerne la production, la diffusion, le transfert et la mobilisation des connaissances;
- De faire en sorte que les demandes de subvention rédigées en français soient perçues comme de valeur égale à celles rédigées en anglais;
- De voir à ce que le travail des établissements collégiaux, universitaires et d'organisations vouées à la production et à la vulgarisation des connaissances soit soutenu financièrement et mis en valeur à la hauteur des objectifs fixés.

¹⁴ QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION (2022). *Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027*, [En ligne], 84 p. [cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/economie/publications-adm/politique/PO_SQRI2_2022-2027_MEI.pdf].

Conclusion

Les membres des fédérations et des syndicats affiliés à la CSQ contribuent depuis plusieurs années à la vitalité de la langue française au Québec. Ils partagent avec le ministère de la Langue française une volonté d'engagement quant à l'avenir et au rayonnement de la langue française au Québec. Ce sont plus de 200 000 membres qui assurent, quotidiennement, l'accueil et l'intégration en français pour la population immigrante, la réussite éducative en français, et l'excellence en recherche et en enseignement supérieur en français. En misant sur la force collective de ce réseau qui a depuis longtemps fait la preuve de ses capacités, le ministère de la Langue française sait qu'il peut compter sur un allié de taille dans la réalisation de sa mission. Si nous sommes d'avis que les recommandations et les pistes d'action présentées dans ce mémoire s'avèrent porteuses et prometteuses, nous demeurons volontiers ouverts à de plus amples consultations.

Sommaire de gestion

La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) représente plus de 200 000 membres dont la forte majorité travaille en éducation et en enseignement supérieur. Elle s'est penchée sur les questions 1, 4, 5 et 6 de la consultation sur l'avenir de la langue française au Québec et recommande un effort concerté autour des pistes porteuses suivantes :

- Création rapide de classes d'accueil dans tous les milieux, dès que le nombre d'élèves allophones est suffisant tout en rendant disponibles des outils pour faciliter la communication entre le personnel et les élèves nouvellement arrivés et qui ne parlent pas français (par exemple, une trousse contenant des pictogrammes);
- Formations pertinentes, au besoin, pour les enseignantes et enseignants qui offrent le programme d'intégration linguistique, scolaire et sociale. Accès à des outils complets en francisation dans tous les centres de services scolaires (CSS);
- Mise en place d'un mécanisme pour s'assurer que les déclarations faites dans le système Charlemagne reflètent la réalité. De plus, établissement d'un temps minimum prescrit pour l'enseignement du français et ajustement du Programme du primaire (1^{er} cycle) en y intégrant les composantes essentielles en lecture-écriture;
- Attribution de budgets pour les bibliothèques et les services de garde scolaires pour développer des milieux stimulant la lecture : achat de livres, recrutement de bibliothécaires formés en bibliothéconomie, activités de lecture, aménagement de coins de lecture – particulièrement dans les écoles de milieu défavorisé;
- Ouverture des enveloppes fermées en formation générale des adultes. Consultation de la CSQ dans le cadre de l'élaboration de la stratégie visant à valoriser le français et son enseignement.
- Disponibilité, en français, du matériel didactique et technique le plus récent en formation professionnelle (FP) et en formation générales des adultes (FGA) ainsi qu'au collégial et dans les universités.
- Soutien financier accru pour des mesures de soutien à l'apprentissage du français et à la réussite en français, incluant aux attestations d'études collégiales (AEC). Soutien financier aux travaux des cégeps, des universités et dans les carrières en recherche en français.

- Principe d'équité assuré dans l'admission d'étudiantes et d'étudiants internationaux francophones, notamment d'Afrique. Budgets prévus en recherche et en diffusion des connaissances pour le personnel chargé de cours.

